

e - *v*ote*z*

simplicité - sécurité

A voté
←

VOTEZ
PAR
INTERNET

SOLUTION CSE

Légalité

Le vote par internet aux élections professionnelles a été légalisé par la loi numéro 2004-575 du 21 juin 2004, relative à la confiance dans l'économie numérique.

Cette loi a modifié le code du travail, puis a été complétée le 25 avril 2007 de modalités de mise en œuvre, sous la forme du décret numéro 2007-602 et de son arrêté d'application.

Ces modalités reprennent pour l'essentiel les recommandations émises le 1er juillet 2003, puis révisées les 21 octobre 2010 et 25 avril 2019, par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Son utilisation en entreprise peut être prévue par un accord d'entreprise ou un accord de groupe, auquel fait ensuite référence le protocole d'accord préélectoral.

En l'absence d'un tel accord, la loi El Khomri du 8 août 2016 permet aussi à l'employeur de décider seul de sa mise en œuvre.

Expertise

Obligation légale, mais aussi garantie indispensable accompagnant toutes nos solutions de vote par internet, une expertise approfondie de nos logiciels est réalisée par un expert indépendant, agréé près la Cour d'Appel de Paris.

Un rapport d'expertise nominatif est établi pour chacun de nos clients, garantissant l'authenticité des logiciels utilisés, et bien entendu le respect le plus rigoureux de toutes les règles légales et professionnelles de sécurité et de confidentialité.

Une copie intégrale des logiciels et des bases de données est également conservée par le même expert, à titre de preuve en cas de contestation.

Légitimité

Des clients chaque jour plus nombreux, une réputation sans faille de professionnalisme et de fiabilité, une parfaite connaissance des règles électorales, un véritable esprit de service : quelques éléments parmi d'autres qui ont construit notre totale légitimité sur le marché du vote par internet.

Nous avons également le privilège - et aussi la satisfaction - de n'avoir jamais connu la moindre contestation pouvant impliquer notre responsabilité, et ce malgré les recherches minutieuses de candidats souhaitant s'assurer de la parfaite légalité et de la totale sécurité de nos solutions.

Sécurité

Bien évidemment, le respect de toutes les règles légales de sécurité et de confidentialité est assuré par nos différentes solutions de vote par internet.

De plus, nos travaux de recherche et développement nous ont conduits à identifier toutes les autres possibilités potentielles de transgression des règles électorales, et notre métier d'éditeur nous a permis de mettre en place les parades techniques et procédurales les plus efficaces.

Nous pouvons ainsi garantir à tous nos clients : l'utilisation d'un serveur exclusivement dédié au vote; la totale impossibilité de modifier les logiciels expertisés; la même impossibilité absolue de modifier, ou même de lire, les bulletins de vote électroniques; le cryptage double des bulletins de vote avec des clés aléatoires uniques et inconnues de tous, y compris nous-mêmes; le brassage instantané des bulletins de vote dans les urnes; la sécurisation des échanges de données; l'utilisation exclusive de transactions de vote sécurisées; l'absence totale, même pour des cas exceptionnels, d'usage de moyens non sécurisés tels que le vote par téléphone ou la transmission de codes d'accès par courriel; et pour conclure cette liste partielle, la protection contre la duplication (particulièrement simple pour un éditeur, elle consisterait à dédoubler son système de vote parfaitement sécurisé, à voter selon ses propres choix sur la copie, et à livrer en final les émargements originaux et les votes falsifiés ...).

S
E
C
U
R
I
T
E

e - votez

simplicité - sécurité

SOLUTION CSE

Vote par internet

Le principe du vote par internet est de mettre à la disposition des électeurs un site internet dédié, auquel ils peuvent accéder d'où - une simple connexion internet suffit - et quand, ils le souhaitent.

Un code individuel d'accès au site est envoyé à chacun d'entre eux par courrier simple à l'adresse personnelle ou de façon dématérialisée grâce à notre solution validée par la Cour de Cassation.

La durée d'ouverture du site est laissée à l'appréciation des signataires du protocole d'accord préélectoral, qui confirment le plus souvent notre préconisation d'une semaine, à cheval sur un week-end, pour offrir les meilleures conditions d'accès aux électeurs.

Interface

Les objectifs ayant guidé nos choix d'ergonomie ont été : sécurité, confidentialité, simplicité, et bien évidemment strict respect des règles électorales et information des électeurs.

Totalement dédiée aux élections professionnelles, notre interface prévoit en particulier : un accès aux professions de foi des listes en présence, accès dissocié dans l'espace et dans le temps de l'accès au bureau de vote; des messages contextuels qui accompagnent l'électeur dans chacune des phases de son processus de vote; la présentation à l'électeur des seuls scrutins auxquels il peut participer; la possibilité de raturer un ou plusieurs candidats, sans aucun risque d'erreur ou de mauvaise interprétation; l'autorisation de voter blanc, mais pas celle d'élaborer un vote nul; une présentation simplifiée compréhensible par le plus grand nombre, y compris les personnels peu habitués à l'informatique; la possibilité de voter en une ou plusieurs fois pendant l'ouverture du site; la protection contre l'usurpation d'identité, y compris au cours d'un vote; et bien entendu tous les échanges avec le serveur sont réalisés en mode sécurisé https.

Paramétrage

Tous les libellés d'accompagnement et les messages contextuels présentés sur le site ont été longuement étudiés afin de rendre inutile toute formation préalable des électeurs.

Chacun de nos clients peut toutefois personnaliser l'ensemble de ces textes pour les adapter à ses préférences et habitudes de communication.

Tous les constituants de l'interface de vote, du plus petit bouton jusqu'aux extraits de textes légaux, sont aussi proposés en cinq langues au choix en plus du français : allemand, anglais, espagnol, italien et portugais.

Public

Une attention particulière a été portée au développement de nos solutions de vote pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

Pour les personnels les moins à l'aise avec l'informatique, un accompagnement reste possible, en particulier par l'accès à notre site de test disponible à tout instant avec des clefs provisoires.

Pour les quelques personnes pour lesquelles l'entreprise ne peut pas mettre d'accès internet à disposition (par exemple pour une femme en arrêt maternité non équipée à titre personnel), le vote par correspondance peut très facilement être proposé en complément du vote par internet : la gestion de ce vote par correspondance est totalement intégrée à nos solutions, y compris dans le cas particulier d'un vote unique dont il faut savoir préserver la confidentialité.

S
I
M
P
L
I
C
I
T
E

e - votez

simplicité - sécurité

SOLUTION CSE

Dépouillement

Intégralement automatisé, le dépouillement des urnes électroniques ne prend que quelques secondes. Toutes les règles de calculs sont connues et appliquées par nos logiciels : quotient électoral, nombres de voix, nombres de sièges obtenus au quotient, puis recherche de la plus forte moyenne autant de fois que nécessaire.

Toutes les règles d'attributions de sièges sont également connues et appliquées automatiquement : retrait des candidats suppléants déjà élus titulaires, toutes les situations possibles en cas de ratures de candidats, en particulier lorsqu'elles atteignent ou dépassent les 10%, mais aussi réservations de plusieurs sièges pour plusieurs catégories au sein d'un même collège !

Le dépouillement a toujours lieu sous le contrôle d'un Président de bureau de vote central, en présence de candidats et d'observateurs. La proclamation des résultats peut être centralisée et confiée au même Président, ou déléguée aux Présidents désignés dans chaque établissement concerné, après envoi automatique de tous les documents et justificatifs utiles.

Correspondance

Le vote par correspondance est le complément du vote par internet le plus naturel, le plus simple, et surtout le seul autre mode de vote à distance parfaitement légal.

Il ne s'adresse plus qu'à une infime minorité des inscrits, qui souhaite participer mais n'a aucun moyen d'accéder à internet pendant la période d'ouverture du site.

Le matériel nécessaire peut être fabriqué à la demande et envoyé par nos soins.

Après clôture du vote par internet, l'émargement électronique permet d'éliminer les éventuels votes en double, puis le dépouillement permet de comptabiliser les voix exprimées.

Bien entendu, une solution éprouvée est prévue pour préserver la confidentialité du vote par correspondance unique ou en très faible quantité.

Justificatifs

Dès l'issue du dépouillement, les CERFA sont imprimés et signés par les membres du bureau de vote.

Un document de résultats est ensuite remis au Président pour qu'il procède à la proclamation orale des résultats. A ce document sont joints les justificatifs détaillant tous les calculs et toutes les règles appliquées par le logiciel pour parvenir à ces résultats.

A la demande, il est également possible de re-matérialiser anonymement tous les bulletins de vote.

Une copie de tous ces justificatifs est ensuite remise au client sous la forme de fichiers PDF.

Statistiques

Après chaque tour d'élections, une extraction de données informatiques est réalisée à des fins statistiques. Des outils d'analyse sont fournis avec ces données, permettant notamment :

- la mesure de la participation sur le périmètre voulu, par établissement ou par collège, avec la possibilité de regrouper plusieurs sélections,
- la mesure de la représentativité absolue et relative des Organisations Syndicales, avec les mêmes possibilités de sélection et de regroupement des périmètres à étudier,
- la mesure de l'audience personnelle de chaque candidat,
- l'établissement de l'ordre légal des suppléants pour chaque élu titulaire,
- une vision graphique de la population des inscrits, sous forme de participation par tranche d'âge ou par sexe, accompagnée également d'une pyramide des âges.

E
F
F
I
C
A
C
I
T
E

e - votez

simplicité - sécurité

SOLUTION CSE

RGPD

La mise en œuvre d'une solution de vote par internet doit figurer au registre tenu par l'entreprise ou l'organisme en sa qualité de Responsable du Traitement.

Notre prestation inclut naturellement le renseignement de notre propre registre, en qualité de sous-traitant, et le respect de toutes les règles, notamment concernant le chiffrement continu des données personnelles dont nous sommes dépositaires pendant toute la durée des élections.

Modèles

La conclusion d'un accord d'entreprise ou de groupe, puis la négociation du protocole d'accord préélectoral, permettent de valider et de détailler les modalités pratiques du vote par internet.

Pour éviter toute possibilité de contestation ultérieure, nous fournissons à nos clients un modèle d'accord et un modèle de protocole, dans lesquels sont identifiées toutes les questions qui doivent ou peuvent se poser, en particulier du fait de l'utilisation du vote par internet.

En complément, nous soumettons également d'autres documents, tels que nos conseils pour l'information préalable, le courrier type pour l'envoi de code d'accès, ou encore le courrier type d'accompagnement de l'éventuel matériel de vote par correspondance.

Information et formation

Tous les processus et tous les logiciels utilisés font l'objet d'une présentation complète et détaillée à la Direction des Ressources Humaines et aux Organisations Syndicales.

Les électeurs quant à eux sont accompagnés dans l'utilisation de notre logiciel de vote par des messages contextuels personnalisables par chacun de nos clients, et disponibles en 6 langues.

En amont, nous pouvons mettre à la disposition des utilisateurs une simulation de vote sous la forme d'une présentation PPT, ainsi qu'un accès illimité à notre site de test ouvert toute l'année.

Accompagnement

Notre métier n'est pas seulement de mettre à la disposition de nos clients une solution de vote par internet fiable, sécurisée et facile à utiliser : nos prestations incluent également du conseil et un accompagnement au cours des phases successives des élections : élaboration du rétro-planning; établissement des listes électorales et prise en compte des candidatures; test des logiciels de vote et de dépouillement, création des clefs de sécurité sur site client en présence des Organisations Syndicales; restitution des codes d'accès perdus par les électeurs, traitement du vote par correspondance, puis dépouillement, fourniture des justificatifs et des statistiques, sur site client et sous le contrôle du Président du bureau de vote, en présence des scrutateurs.

Références

De 13 à plus de 40.000 inscrits, pour 2 à plusieurs centaines de scrutins simultanés, dans tous les secteurs d'activité, sur 1 à plusieurs dizaines de sites géographiques, nos clients ont tous des caractéristiques qui leur sont propres. Mais leur point commun, ce qui rassemble ces centaines de sociétés si différentes, c'est bien leur exigence : ils ont trouvé chez nous l'expertise, la qualité, la sécurité, le professionnalisme indispensables pour nous honorer de leur confiance.

Et cette confiance est notre motivation première pour apporter à tous un service irréprochable.

S
E
R
V
I
C
E
S

e - votez

simplicité - sécurité

UN ÉDITEUR À VOTRE SERVICE

Nos offres incluent de nombreux logiciels et services, et répondent déjà pleinement aux besoins de nos clients. Notre équipe de recherche et développement reste aussi en veille permanente, et en assure la maintenance et les évolutions au meilleur niveau de qualité.

Nous pouvons aussi prendre en charge l'étude, la conception et la réalisation de toute solution spécifique.

SOLUTION CSE

Vote par internet

Délégués du Personnel au
Comité Social et Économique

761 clients (au 31.03.2020)

Autres Solutions

Vote par internet

AG - CA - FCPE - CSE - RP
Referendum - Congrès
et divers

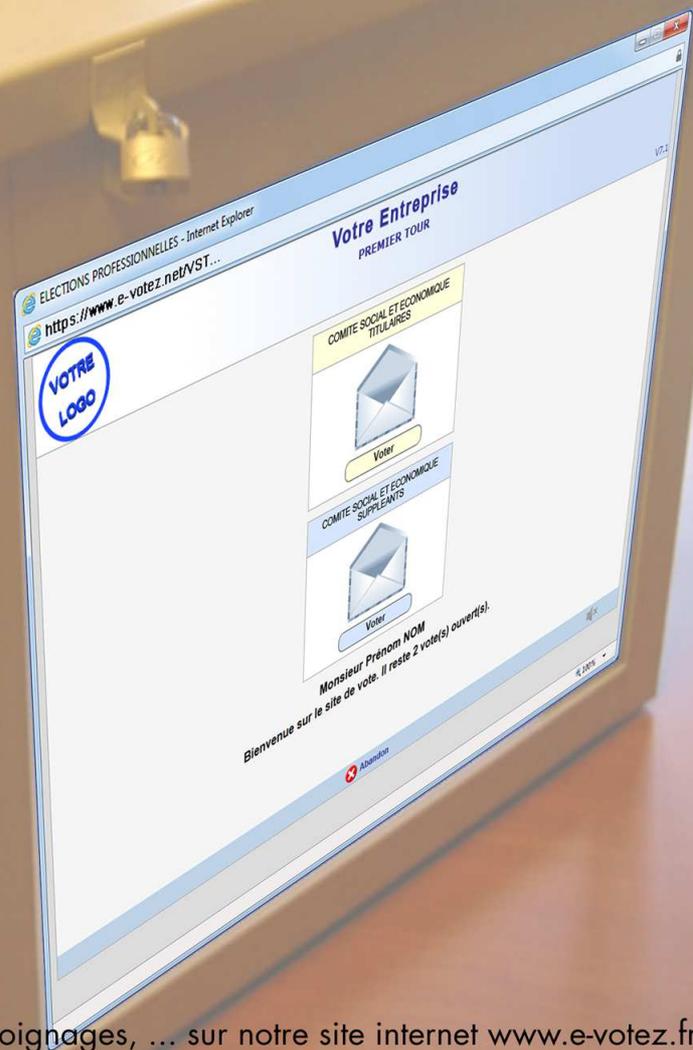
40 clients (au 31.03.2020)

MOTEUR CSE

Accompagnement de vote papier

Délégués du Personnel au
Comité Social et Économique

94 clients (au 31.03.2020)



D'autres informations, de nombreux témoignages, ... sur notre site internet www.e-votez.fr